

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n° DC2025-008**

Date de la convocation : 30/01/2025

Conseillers en exercice : 123

Conseillers présents : 79

Conseillers représentés : 12

Le six février deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 004 LOUIS Jean-Marc, 005 CHANCE Jean-Michel, 006 NANJI Désiré, 009 HERBAY Christelle, 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 014 FRANGEL Yann, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 023 GENTY Jean Charles, 025 NIZET Sylvain, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 029 SIGNORET Francis, 030 HAULIN Eric, 031 LALLEMENT Séverine, 033 VAIRY Lionel, 034 CANNAUX Francis, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 038 SEMBENI Anne, 040 MATHIAS Frédéric, 042 HUSSON POISSON Fanny, 044 POU CET Eric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 048 FOURCART Marie Héliène, 049 ANDREY Danielle, 051 RAGUET Philippe, 052 LELOUP Nathalie, 053 LORIN Dominique, 054 CORNET Loïc, 055 VERNEL Martine, 057 DEMISSY Pierre, 059 LECLERCQ Guy, 060 MANCEAUX Christophe, 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 063 AUROUX Emmanuel, 064 GAUDARD Daniel, 065 HARDY Jérôme, 068 HAULIN Bertrand, 070 GROSSELIN Jacques, 073 BOXEBELD Pascal, 077 NAUDIN Muriel, 080 LORFEUVRE Gérald, 081 ROBIN Dominique, 083 LEROY Yves, 086 MACHINET Thierry, 087 SALEZ René, 088 MALVAUX Frédéric, 089 VAN DEN BERGH Charles, 091 BOUILLON Mathieu, 092 MOUTON Francis, 093 BOUILLON Daniel, 095 NOCTON Thierry, 096 LESOILLE Patrick, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 099 LE GALL Jean François, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 104 BOLY Francis, 105 CARPENTIER Dominique, 108 COURVOISIER Frédéric, 111 DUGARD Yann, 112 FESTUOT Annie, 113 GODART Olivier, 114 COSSON Geneviève, 115 MACHINET Jean Baptiste, 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe, 120 PAYEN Françoise, 121 RENOLLET Hubert, 122 MAROTEAUX Nathalie, 123 FRAIPONT Anne.

Ont donné procuration : 011 PERTUS Xavier (à 038 SEMBENI Anne), 012 RATAUX Frédéric (à 055 VERNEL Martine), 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain), 024 DE POUILLY Jean (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre), 039 LHOTEL Philippe (à 006 NANJI Désiré), 062 PIEROT Chantal (à 061 BOUILLEAUX Jean Pol), 067 ROUSSY Elise (à 059 LECLERCQ Guy), 069 OUDIN Hubert (à 089 VAN DEN BERGH Charles), 084 FLEURY Vincent (à 046 SINGLIT Benoît), 090 PIRAS Caroline (à 092 MOUTON Francis), 103 BERGERY Marie Claude (à 117 LAMPSON Nadège), 110 DION Valentine (à 115 MACHINET Jean Baptiste).

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

OBJET : GEMAPI : ELIGIBILITE DES ASSOCIATIONS FONCIERES AU DISPOSITIF DE SOUTIEN FINANCIER AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise et notamment la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dans les conditions prévues à l'article L.211.-7 du Code de l'Environnement,

Vu la délibération n°DC2022-08 du Conseil communautaire du 03 mars 2022 validant le principe de soutien au financement des travaux d'entretien réalisés par les Associations Syndicales Autorisées (ASA) dans la limite des crédits budgétés annuellement par la Communauté de communes, définissant le taux d'accompagnement de la Communauté de communes à hauteur d'un taux maximum de 40 % et déléguant au Bureau communautaire l'attribution des demandes de subventions émises par les ASA,

.../...

Considérant le rôle de complémentarité de certains travaux d'associations foncières (AF) adhérentes à l'UDASA dans l'entretien des cours d'eau sur le territoire,

Vu l'avis favorable remis par la commission Environnement en date du 22/01/2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE par 75 voix POUR, 5 voix CONTRE (004 LOUIS Jean-Marc, 051 RAGUET Philippe, 054 CORNET Loïc, 065 HARDY Jérôme, 096 LESOILLE Patrick) et 10 ABSTENTIONS (009 HERBAY Christelle, 014 FRANGEL Yann, 017 BESTEL Bernard, 030 HAULIN Eric, 036 PIERSON Florent, 048 FOURCART Marie Hélène, 059 LECLERCQ Guy, 067 ROUSSY Elise (Guy 059 LECLERCQ), 087 SALEZ René, 105 CARPENTIER Dominique) :

- **D'APPROUVER**, par l'élargissement du dispositif lié à la délibération n°DC2022/08 datée du 3 mars 2022, le soutien financier des travaux d'entretien de cours d'eau réalisés par les Associations foncières (AF) – à la condition que l'AF demandeuse soit accompagnée par l'UDASA et suive les préconisations techniques de cette dernière, et dans la mesure où ces travaux seraient jugés par la communauté de communes comme contribuant à sa politique de gestion des milieux aquatiques et dans la limite des crédits budgétés annuellement par la communauté de communes ;
- **De DEFINIR** le taux d'accompagnement de la communauté de communes à un taux maximum correspondant à l'autofinancement apporté par l'AF dans la limite de 40% ;
- **De DELEGUER** au Bureau communautaire l'attribution des demandes de subventions émises par les AF ;
- **De CHARGER** le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le secrétaire de séance,

Thierry MACHINET



Le Président,



Benoît SINGLET